



Conseil Supérieur de l'Éducation du 20 mars 2014

Déclaration préalable de la CGT Educ'action

Déclarations

Déclaration préalable

Mesdames, Messieurs les membres du CSE,

L'intervention de la Confédération Générale du Travail se situe dans la foulée de la mobilisation interprofessionnelle du mardi 18 mars 2014. Dans 140 villes de France, près de 240 000 salariés, retraités et privés d'emploi ont participé aux manifestations et rassemblements à l'appel des organisations CGT, FO, FSU et Solidaires. C'est plus du double que lors de la mobilisation interprofessionnelle du 6 février 2014. Nous sommes donc dans une progression de la mobilisation, dans un contexte unitaire de lutte. C'est un message très net au gouvernement : l'aspiration des salariés à mieux vivre de leur travail et à voir leurs qualifications reconnues renforce l'urgence de réponses en faveur des salaires, de l'emploi, de la protection sociale et des services publics. Cela va pour le ministère de l'Éducation nationale avec un gel des salaires qui dure depuis 2010.

Cette mobilisation montre que, contrairement aux discours médiatiques, tout le monde n'est pas résigné à subir le pacte dit de responsabilité, qui est une mauvaise réponse aux problèmes posés à l'économie française. L'obsession patronale à poursuivre la logique d'exonération des cotisations patronales conduit à enfoncer le pays dans la crise et réduit à chaque fois un peu plus la possibilité d'une relance économique favorable à l'emploi. Le pacte dit de responsabilité prévoit la suppression des cotisations sociales des entreprises de la branche famille : un cadeau de 35 milliards pour le patronat ! Avec en plus 50 milliards d'euros d'économies annoncées dans ce "pacte" sur les budgets publics, ce sont tous les Services Publics, et en particulier l'Éducation nationale, qui vont subir ces "économies". Et tout cela sans aucun engagement sur d'hypothétiques créations d'emploi !

Dans l'Éducation nationale, concernant le travail sur les Chantiers métiers, même si nous considérons qu'il est positif d'avoir un tel travail, même si nous considérons qu'il y a des avancées indéniables, nous nous trouvons dans un cadre budgétaire contraint avec des marges de manœuvre réelles très faibles. De fait, nous n'observons pas de réelles évolutions salariales, alors que le point d'indice est gelé depuis 2010, ni sur une réduction du temps de travail, dont n'ont pas bénéficié les enseignants en 2000. De fait, les améliorations ne concernent pas l'ensemble des personnels, alors que nous attendions pourtant une réponse plus globale.

L'austérité est un fil conducteur pesant sur toutes les décisions gouvernementales. Seule l'irruption des salariés permettra de changer la donne. Nous avons déjà un prochain rendez-vous revendicatif avec la journée européenne de mobilisation du 4 avril 2014. Nous y revendiquerons, avec la Confédération Européenne des Syndicats, la CES, un plan d'investissement européen à la hauteur de 260 Mds d'euros par an pendant dix ans. Cette somme permettrait de créer à terme 11 millions d'emplois de qualité. La solidarité et la détermination qui se sont exprimées mardi dans la rue sont les meilleurs arguments pour faire reculer les discours du repli sur soi et l'austérité, mais aussi ouvrir des alternatives économiques et sociales. Cette journée est un encouragement à poursuivre le rassemblement des salariés avec leurs syndicats pour le progrès social.

Pour terminer, nous souhaitons interpeller le ministère sur un point très précis que nous avons déjà soulevé lors du Comité Technique Ministériel du 12 mars 2014 : à ce jour, un tiers des postes aux concours réservés 2014 du plan Sauvadet ne sont pas pourvus. Nous demandons au ministère d'intervenir en urgence pour que tous les postes soient pourvus, il n'est pas envisageable de laisser tant de candidats sur le carreau d'autant plus que les candidats en question ont exercé pendant des années et ont montré leur investissement pour le Service Public d'Éducation. Ajouté cela, le fait qu'une majorité des stagiaires 2013/2014 issus de la première année du plan Sauvadet n'obtiennent pas leur académie d'origine, alors que bien souvent les postes existent mais seront pourvus par de nouveaux contractuels.

Nous voyons là les illustrations que ce plan de titularisation est loin de répondre à son objectif de résorption de la précarité.

Nous sommes demandeurs de nouvelles discussions concrètes pour un véritable plan de titularisation sur la base de notre revendication juste et légitime : la titularisation sans condition de concours ni de nationalité.

Explications de vote

Projet de texte concernant le vote électronique dans l'enseignement privé

La CGT s'exprimera contre ce projet de texte, en cohérence avec son opposition avec le vote électronique. Nous considérons toujours que le vote électronique n'apporte pas les garanties d'une expression démocratique des personnels. Nous sommes par ailleurs toujours convaincus que le vote électronique n'est pas de nature à permettre une participation importante des personnels aux scrutins : nous invitons ainsi le ministère à observer que le nouveau vote à la CCP des personnels de vie scolaire de l'académie de Paris, qui vient de se dérouler suite à l'annulation du scrutin de 2011, s'est organisé à l'urne avec une participation multipliée par 8 par rapport à 2011.

Projet de texte concernant la suppression des compétences contentieuses et disciplinaires du CSE et des CAEN

La CGT s'exprimera contre ce projet de texte. Elle considère que ces compétences du CSE et des CAEN gardent toute leur actualité, avec une juridiction du CSE, pour ne citer qu'elle, qui a largement montré son expertise. Nous nous arrêterons sur l'enseignement privé, car ces compétences laissent possible au moins un débat sur l'ouverture d'établissements privés et une information aux organisations syndicales. Avec la suppression de ces compétences, la seule discussion possible sera dans un cadre juridique commun, ce qui est loin de nous satisfaire étant donné les enjeux forts que peuvent porter l'ouverture d'un établissement privé.